



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Mars 2022

01 03 : Mimizan – Dossier 1900920-3 – le Tribunal administratif fixe la clôture de l'instruction au 01/04/2022.

01 03 : Bayonne-Tarnos – La SEPANSO 40, la SEPANSO 64 et les associations locales (ADALA, AMIC, SOS Littoral Angloy, IDEAL, AHQSB) adressent un courrier à la préfète des Landes et au préfet des Pyrénées Atlantiques pour dénoncer les atteintes à l'environnement et aux habitants des entreprises de la zone industrialo portuaires. Elles demandent des mesures significatives pour mieux contrôler l'état sanitaire de la zone et des sanctions à l'encontre des auteurs de manquements aux réglementations en vigueur.

01 03 : Moliets – Jean-Luc Saint-Pic poste une réponse sur le site de la Réserve naturelle du Courant d'Huchet : *« On pourrait se réjouir du volume de déchets ramassés ces cinq dernières années, 69 m3... se féliciter aussi de la participation de milliers de bénévoles, mais personne ne semble s'étonner de la densité exceptionnelle de ces déchets qui fait de l'Embouchure le lieu le plus souillé des LANDES. Tout ça dans une "Réserve Naturelle Nationale" sans perspective pour elle d'engager des travaux de nettoyage, la seule préoccupation pour la Commune de MOLIETS étant de trouver des financements pour détourner le Courant d'Huchet afin de permettre à plus de touristes de fouler le sable de la Réserve et vandaliser sa flore et sa faune ??? »* (cf articles Sud-Ouest 15/02/2022 et 21/02/2022)

01 03 : Beylongue – Enquête publique unique préalable à un défrichement de 16 ha 92 a 96 ca et à un permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol – Jean Dupouy a rencontré le commissaire enquêteur le premier jour de cette enquête et fait constater l'impossibilité de télécharger l'étude d'impact.

02 03 : Comité consultatif de la Réserve naturelle du Courant d'Huchet – compte rendu modifié à notre demande : 20 pages.

02 03 : Mées – réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des tourbières – Georges Cingal a représenté la SEPANSO et profité de la présence des diverses autorités (maire, sous-préfecture, DDTM...) pour évoquer les mesures compensatoires de la zone d'aménagement (L'airial – zone tourbeuse à protéger)

03 03 : Vielle Saint-Girons (infraction en battue) – Arrêt de la Cour d'Appel de Pau traitant l'appel du jugement du Tribunal de police de Dax du 1^{er} mars 2021 – La Cour a infirmé une partie du jugement, mais confirmé le jugement déféré en toutes ses dispositions civiles, rajoutant 700 € (frais de procédure exposées par Me Ruffié en appel)

03 03 : Dax – Dossier Solarezo – Audience du juge-commissaire du Tribunal de Commerce

03 03 : Léon – La SEPANSO rappelle à la préfète qu'elle attend toujours une réponse à son courrier du 05 janvier 2021 qui signalait un problème d'assainissement : débordement d'égouts vers le lac. La SEPANSO souligne que depuis, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets, dite Climat et Résilience, a créé un délit général de pollution des milieux dans son article L.231-1.

04 03 : Hossegor – La SEPANSO conseille une personne qui déplore qu'un restaurant en bordure de plage utilise des projecteurs ; il est donc impossible de profiter simplement de la nuit au bord de l'océan.

08 03 : Arrêté n° 2022/192 portant renouvellement de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

08 03 : Arrêté interpréfectoral n° 64-2022-03-08-00005 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Adour aval »

https://www.institution-adour.fr/files/adour_files/docs/SAGE_Adour_aval/Arrete/APn%C2%B064-2022-03-08-00005_approbationSAGEAdouraval.pdf

Cet arrêté a été transmis par le préfet des Pyrénées Atlantiques par voie postale le 22 mars 2022

08 03 : Bordeaux – Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine

Projet de procès-verbal : 21 pages

08 03 : Poissons migrateurs – Me Crecent a introduit les deux recours (suspension et annulation) contre l'arrêté DDTM/SPEMA/2022/n°0096 fixant les conditions de la pêche en eau douce en 2022 pour les espèces migratrices dans le département des Landes. Nota Bene : cet arrêté signé le 18 février n'a été publié dans le Recueil des actes administratifs que le 28 février, soit la veille de l'ouverture de la pêche alors que certains prélèvements peuvent être effectués dès le 1^{er} mars. Nous sommes toujours en attente du jugement des deux référés suspensions dirigés contre les deux plans de gestion des poissons migrateurs de la nouvelle Aquitaine (instruction close le 24 février)

09 03 : Haut-Mauco - La SEPANSO prie la préfète de procéder à l'annulation de la déclaration de travaux suivante DP 040 122 21 00020 ayant pour bénéficiaire Groupement d'Intérêt Public Agrolandes (GIP Agrolandes)... Le dossier ne respecte aucun des critères régalien pour qu'il soit accepté pour un projet photovoltaïque ou agrivoltaïque expérimental ou innovant.

09 03 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO fait le point sur le dossier Solarezo et transmet au Tribunal de commerce l'ensemble des pièces en sa possession afin que la décision soit fondée sur l'ensemble de ces pièces. Avec le lien de téléchargement le juge-commissaire aura accès à tous les dossiers transmis. La SEPANSO a également adressé le lien de téléchargement permanent au Procureur de Mont de Marsan, au cabinet du Mandataire judiciaire, à Madame l'Avocate Générale MIR adjointe de Pau, et au Procureur Général près la Cour d'Appel de Pau.

10 03 : Pau – Audience à la des appels correctionnels (Gaudio & autres) : l'affaire a été une dernière fois ajournée pour être enfin plaidée le 01/06/2022 puisqu'il s'agit d'un problème de média – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

11 03 : Léon – La SEPANSO reçoit la réponse au courrier qu'elle avait adressé le 03 mars (La préfecture n'avait pas reçu le courrier du 05 janvier). La DDTM détaille les mesures prises par l'exploitation du réseau d'assainissement collectif pour pallier les problèmes causés par les pluies importantes.

11 03 : Bayonne – SPPI Estuaire de l'Adour – Assemblée plénière – Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes

13 03 : Ygos St.Saturnin – Instance 2021/00097 – Avis d'audience de la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Pau le 10 mai 2022.

15 03 : Mont de Marsan – Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. – Jean Dupouy a représenté la SEPANSO – PV officiel : 8 pages

15 03 : Mont de Marsan – Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

16 03 : Mont de Marsan – Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage - Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 4 pages – En cas de dommage « sangliers », il convient de s'adresser au lieutenant de loupèterie dont l'annuaire actualisé est communiqué à tous les membres.

16 03 : Capbreton – La SEPANSO est invitée à participer à une réunion à propos du « *désensablement du port* » alors qu'il faudrait impérativement écrire « *désensablement et désengagement du Port de Capbreton* ». La différence est énorme car les vases contiennent ou retiennent des polluants. L'invitation n'est accompagnée d'aucun document. A la SEPANSO nous pensons qu'une réunion se prépare, ce qui suppose de pouvoir étudier au préalable des documents de séance (au minimum le powerpoint de présentation)

Le 5 mars la SEPANSO a adressé un courriel – Jean-Pierre Lesbats a représenté la SEPANSO

17 03 : Benquet - Enquête publique pour le projet de construction d'ombrières photovoltaïques – Observations SEPANSO : 3 pages

17 03 : Poissons migrateurs – Le Tribunal administratif de Bordeaux rejette le recours formé par l'association de Défense des Milieux Aquatique, soutenue par la SEPANSO, d'annuler l'arrêté du 31 août 2015 par lequel le préfet de la région Aquitaine a approuvé le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de l'Adour prévu pour la période 2015-2019 ...

18 03 : Poissons migrateurs – Dossiers 2200418 et 2201151 (Défense des milieux aquatiques & autres – Union des Fédération départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne) – Le juge des référés du Tribunal administratif de Bordeaux a donné en partie satisfactions aux associations – « *L'exécution de l'arrêté en date du 28 décembre 2021 est suspendue en tant que celui-ci approuve un PLAGEPOMI qui ne prévoit pas de limitation des pêches de nature à assurer la conservation des espèces grande alose et lamproie marine dans le bassin Adour-côtiers* » Par contre nous n'avons pas obtenu la transmission des données de capture des poissons déclarées par les pêcheurs maritimes de l'estuaire de l'Adour pendant les deux saisons 2020 et 2021, sous forme de cumul mensuel pour chacune des trois espèces (alose, lamproie et saumon) et pour chacune des deux années ». Un communiqué de presse a été diffusé le 23 mars (2 pages) : « *Seize associations obtiennent la suspension du PLAFGEPOMI du bassin de l'Adour pour les aloses et les lamproies.* »

18 03 : Lerm & Musset – réunion de concertation Fibois//SEPANSO précédée d'une visite de chantiers critiqués par la SEPANSO et d'un secteur bien géré de la vallée du Ciron.

22 03 : Biscarrosse – Suite au recours gracieux de l'association Société des Amis de Navarrosse, Madame le Maire a décidé par arrêté en date du 20 janvier de retirer le permis de construire n° 4004620X0163 qui avait été accordé le 18 mai 2021 pour la construction d'une capitainerie à la Pointe d'Ispe.

22 03 : Hossegor – Instance 2001316 – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présenté par l'avocat de MACS (4 pages + 2 pièces jointes). Il ré-ouvre à nouveau l'instruction de cette affaire. On espère qu'elle sera définitivement clôturée le 05/04/2022

23 03 : Vieux-Boucau – Construction en milieu dunaire - La SEPANSO adresse un courrier au Procureur de la République en récapitulant les diverses infractions au Code de l'Urbanisme et à la Loi Littoral signalées au maire de la commune.

24 03 : Pierroton – « La génétique évolutive au service de la gestion des forêts » – Journée d'échanges FNE avec des scientifiques de la CRGF (Conservation des Ressources Génétiques Forestières) et de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement) – Jean-Marie Clet a représenté la SEPANSO Landes – Présentation d'Alexis Ducouso (INRAE) et Brigitte Much (ONF) : 79 diapositives

25 03 : Mimizan – Dossier 1900920-2 – Mémoire en défense de l'avocat de la commune : 5 pages

25 03 : Léon – Communiqué à propos de la consultation de la population concernant le projet d'hébergement touristique sur les terrains du lac.

26 03 : Moliets & Maa – La SEPANSO interroge la préfète à propos d'un pompage dans la nappe phréatique pour pouvoir implanter une piscine.

26 03 : **Décret n° 2022-422 du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets - (JORF)** <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045410406> - Ce décret marque la fin du régime de nomenclature permettant à l'Administration de dispenser les porteurs de certains projets de réaliser une évaluation environnementale; les associations, dont la SEPANSO, ont toujours contesté ce mécanisme de décision au cas par cas ; Le Conseil d'État, saisi par France Nature Environnement, lui avait donné satisfaction (C.E. 425424 - 15 avril 2022)

27 02 : Cotisations SEPANSO Landes : fin des appels à cotisation et envoi de la convocation à l'A.G. à Saint-Vincent de Tyrosse le 29 mai. Habituellement cela se fait en janvier avec l'envoi des vœux.

28 03 : Angresse – La SEPANSO adresse un courrier au Procureur de la République en récapitulant les diverses infractions au Code de l'Environnement, au Code Forestier et au Code de l'Urbanisme.

28 03 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO adresse au Tribunal administratif un courrier (2 pages + 2 pièces jointes) pour attirer son attention sur le fait que le mémoire responsif de Me Ruffié n'apparaît pas sur le dossier SAGACE des dossiers 2001152 et 2001153. Nous signalons également que depuis le décès de Me Abbadie les dossiers sont suspendus jusqu'à ce qu'un autre mandataire judiciaire soit nommé...

29 03 : Mimizan – Audience au Tribunal administratif – Dossier 1902618-2 (secteur dunaire) – Me Gualandi a défendu les intérêts de la SEPANSO.

29 03 : Mont de Marsan – Conseil départemental des Landes - Commission Nature 40 – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO

29 03 : Schéma régional des carrières – Document de travail : « Analyse prospective des besoins en granulats » (58 pages) - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

29 03 : Taller - Enquête publique unique relative au projet de révision n°1 de la carte communale et au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune – Observations SEPANSO : 6 pages

30 03 : Ygos Saint-Saturnin – Audience au Tribunal administratif - Décision de refus implicite du 26/03/2020 contre l'arrêté PC 040 333 12 M0004-M01 (permis de construire modificatif - tranche 1) - Décision de refus implicite du 26/03/2020 contre l'arrêté PC 040 333 12 M0004-M05 (permis de construire modificatif - tranche 2) - Arrêté n° PC 040 333 12 M0004 du 27/01/2018 portant prorogation pour une durée d'un an du permis de construire une centrale photovoltaïque, de bâtiments techniques et d'une clôture (lieudit Amies) - Arrêté n° PC 040 333 12 M0004 du 06/05/2019 portant prorogation pour une durée d'un an du permis de construire (tranche 1) - Arrêté n° PC 040 333 12 M0004 du 27/01/2018 portant prorogation pour une durée d'un an du permis de construire une centrale photovoltaïque, de bâtiments techniques et d'une clôture (lieudit Amies) - Arrêté n° PC 040 333 12 M0005 du 06/05/2019 portant prorogation pour une durée d'un an du permis de construire une centrale photovoltaïque, de bâtiments techniques et d'une clôture (tranche 2) - Arrêté n° PC 040 333 12 M0004-T-01 du 05/07/2019 portant transfert de permis, lieudit Amies à Ygos Saint-Saturnin - Arrêté n° PC 040 333 12 M0005-T-01 du 05/07/2019 portant transfert de permis, lieudit Amies à Ygos Saint Saturnin

30 03 : Saint-Martin de Hinx – Trois enquêtes publiques relatives à l'aliénation d'une partie de trois chemins ruraux – Jean-Pierre Semelin a rencontré Madame le Commissaire enquêteur.

31 03 : Labenne – Avis N°20220952 de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs – La Commission, saisie par Me Terrasse, demande à la préfecture des Landes de communiquer les pièces relatives à l'autorisation de défrichement délivrée le 22/12/2020 à la Sté Francelot

31 03 : Ygos Saint-Saturnin (dossiers Solarezo) -1902764 1902761 1902759 1902759 1902752 1902757 1902359 2001153 2001152 – Me Gualandi (Cabinet Ruffié) adresse une longue Note en délibéré au Tribunal administratif (5 pages)

31 03 : Beylongue - Enquête publique unique préalable à un défrichement de 16 ha 92 a 96 ca et à un permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque – Observations SEPANSO : 7 pages

31 03 : Tosse – MACS organise une réunion sur son « projet de territoire ». Nous avons eu quelques échos grâce à des adhérents qui avaient réussi à s'inscrire. Dès le lendemain la SEPANSO a adressé un courriel à MACS : « ... *Nous avons été très étonnés que M. Caniaus, directeur de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, ait pu répondre qu'il n'y aurait pas de compte rendu disponible sur la réunion... Nota Bene : le droit à l'information environnementale est inscrit dans la Constitution (Charte de l'Environnement) et Convention d'Aarhus. Je vous prie de bien vouloir transmettre à la SEPANSO dès que possible la présentation de M. Caniaus, si possible assortie de ses commentaires. Si le fichier est trop lourd, peut-être pourriez-vous le mettre en ligne et m'envoyer le lien. Évidemment des personnes qui étaient sur liste d'attente ont regretté que des personnes inscrites ne se soient pas excusées, ce qui aurait peut-être permis d'assister à la réunion. Peut-être aurait-il été judicieux d'enregistrer la réunion...* »

Documents :

Zéro pesticide, un nouveau paradigme de recherche pour une agriculture durable – Florence Jacquet & al – Quae Editions – 247 pages – Téléchargement gratuit

https://www.quae-open.com/produit/180/9782759233113/zero-pesticide?utm_source=dialoginsight&utm_medium=email&utm_campaign=2022.02%20-%20VDP%2002817%20-%20Z%C3%A9ro%20pesticide

... Le contrôle budgétaire sur la situation financière et les perspectives de la SNCF

Synthèse (8 pages) du rapport de Stéphane Sautarel et d'Hervé Maurey, sénateurs

<http://www2.senat.fr/rap/r21-570/r21-570-syn.pdf>

Le solaire photovoltaïque en France : réalité, potentiel et défis – questions et réponses Fédération de recherche du photovoltaïques (CNRS) – 46 pages – mars 2022

<https://solairepv.fr/wp-content/uploads/SolairePVEnFrance.pdf>

Solaire : la France délaisse les panneaux sur les toits – Volet 2 de Reporterre : 7 pages -

<https://reporterre.net/Solaire-la-France-delaisses-les-panneaux-sur-les-toits>

Simplifier et accélérer les implantations d'activités économiques en France : les propositions du rapport Guillot, 105 pages – le lien suivant présente le rapport et permet de le télécharger

<https://www.economie.gouv.fr/simplifier-acceler-implantations-activites-economiques-rapport-guillot#>

L'Atlas de la biodiversité communale, pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire – Office Français de la Biodiversité – 23 pages

https://abc.naturefrance.fr/sites/default/files/2022-04/OFB_Guide_ABC_2022_0.pdf